Bourse au permis de conduire

Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, le CCAS de Parmain décide de lancer un dispositif « *bourse au permis de conduire* ». **Ce soutien financier est destiné à des jeunes parminois** pour l'année 2024 qui souhaitent passer leur permis de conduire.

En échange, **les candidats s'engagent à donner de leur temps dans un service de la ville** , avant l'obtention du permis.

Conditions pour bénéficier de la Bourse au Permis de conduire :

- Être Parminois
- Avoir entre 18 et 25 ans et relevant de quotients familiaux bas.
- Présenter un dossier complet.

Critères d'attribution :

Un dossier de candidature (modèle en PJ) dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle et leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire automobile, ainsi que leurs choix ou propositions d'activités qu'ils s'engagent à mener en contrepartie de la bourse au permis de conduire.

- Les bénéficiaires s'engageront à effectuer 35 h au sein d'un service de la collectivité avant l'obtention du permis de conduire.

Attention : impossibilité de pourvoir bénéficier d'autres aides du fait de positions statuaires, par exemple, les jeunes âgés de 18 à 25 ans inscrits dans une démarche d'insertion professionnelles (en formation ou en recherche d'emploi) qui peuvent bénéficier d'une participation du Conseil Régional d'Ile de France à hauteur de 1 650 €.

Ce dossier de candidature sera étudié par les élus du Conseil d'Administration du CCAS qui émettront un avis sur chaque candidature selon les critères suivants :

- La situation du jeune (sociale, familiale, professionnelle).
- Son projet professionnel et ou personnel.
- La motivation exprimée pour la formation et la mission d'engagement volontaire.

En cas d'obtention de la bourse au permis de conduire, le jeune signera une charte dans laquelle il s'engagera à verser sa contribution à l'auto-école au début de sa formation, à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route, à réaliser les heures qu'il doit à la collectivité, et à rencontrer régulièrement le tuteur désigné par le Conseil d'administration du CCAS.

Dépôt des dossiers :

Envoyer votre candidature par mail au CCAS de Parmain à l'attention de Mme BOU ANICH, Vice-Présidente du CCAS et Mme RIBEIRO responsable du service CCAS : gribeiro@ville-parmain.fr

Les dossiers devront être envoyés avant le 1er juin 2024.

Infos pratiques

Informations au 01 34 08 95 83.

Responsable du service CCAS : gribeiro@ville-parmain.fr

Documents
Dossier de candidature bourse au permis -2024